



Tapage nocturne attroupement, gens saouls sur voie publique

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **17:48**

Bonjour, depuis 4 ans nous subissons régulièrement des nuisances sonores les jeudis, vendredi et samedi de la part d'un bar qui ferme à 2 heures du matin. J'ai régulièrement appelé la police qui, depuis peu, se déplace rarement car elle a des problèmes d'effectifs (paroles que je me suis entendu dire au cours d'un de mes appels). J'ai averti la mairie qui est intervenue auprès du bar en juillet 2009 et m'a donné la réglementation: concert interdit au centre, terrasse devant être fermée à 01h00, réglementation qui évidemment est bafouée régulièrement à la connaissance de tout le monde. En novembre 2008 et 2009, des gens saouls sont sortis de ce bar et ont pris en voiture un sens interdit. J'ai appelé la police qui est intervenu, mais cela continue quand même. J'ai écrit de nouveau au maire, pas de réponse. J'ai demandé un rendez-vous, pas de réponse. Porter plainte auprès du procureur, mais les interventions de la police se font rares. Plus les appels ne sont pas enregistrés car le 17 ne fonctionne pas. Je tombe toujours sur la gendarmerie en faisant ce numéro et je doute que mes voisins me fassent une attestation, vu la faune qui va dans ce bar. Voilà, dois-je déménager? Il y a 3 ans, un bar dans le même quartier a été fermé de suite. Mais celui-là? Merci de vos lumières. CORDIALEMENT

Par **frog**, le **13/11/2009** à **18:24**

Tu es dans quelle ville? Certains disposent de brigades spécialisées dans le domaine. Quand les mecs mettent du cœur à l'ouvrage et sont des fanatiques procéduriers, ils obtiennent parfois des fermetures administratives de plusieurs mois. Pour faire fermer un bar, tu n'y arriveras pas juste en invoquant les nuisances sonores. Mais la réglementation est tellement

contraignante qu'on peut trouver foison d'infractions. Ca va du travail dissimulé à la diffusion de musique amplifiée sans expertise sonore en passant par la violation de droits de propriété intellectuelle.

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **18:36**

désolé mais il n y a pas que des nuisances sonores rndes gens saouls sortant du bar alors que les autorités les savent est criminel non?rnje en souhaite pas faire fermer le bar mais il y a deux poids et deux mesures nons rnCORDIALEMENT

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **18:48**

pardon pour mon oubli je suis dans une ville province donc pas brigade
rnsécialernrnCordialement